

Bienvenue à la soirée d'information

Ordre du jour

1. Membres du groupe de travail
2. Objectifs
3. Charte FVLJ
4. Nouvelle structure
5. Cahier des charges
6. Statuts (modifications prévues)
7. Planning
8. Discussion (questions/réponses)

Groupe de travail mandaté par l'AG d'automne 2012

1. Commissaires :

| | |
|---------------------|---------------|
| Claude Cassard | CVG |
| Jean-Luc Dreyer | CVN |
| Michel Rusca | FVLJ |
| Samir Saydjari | FVLJ |
| Christoph Schüpbach | YCB |
| François Stalder | BT |
| Rudolf Strasser | SNC |
| Christian Studer | GCNA |
| Christian Zbinden | CVB |
| Olivier Roussy | CVE (sortant) |
| Fortunat Dillier | CVE (sortant) |

2. Objectifs de départ

2.1 Responsabiliser les clubs de la FVLJ

2.2 Travailler avec des «personnes-ressources» au sein de la FVLJ

2.3 Eviter les surcharges de séances et de procès-verbaux

2.4 Etre réactif et original

3. Charte FVLJ

But : promotion du sport vélique au niveau régional

Moyens :

- Commissions :
 - « Juniors »
 - « Technique »
 - « Finance » (caissier)

Autres instances indépendantes de la FVLJ :

- Formation (CC et Jury pour l'organisation de régates)
- Revue « Régate »

Charte FVLJ

3.1 Commission «Juniors»

But :

- Emulation des jeunes navigateurs

Moyens :

- Appliquer les directives de Swiss Sailing relatives à l'obtention de subventions
- Proposer des systèmes originaux de recrutement
- Créer et animer des centres d'intérêts, des cours ou autres stages de formation
- Animer le(s) centre(s) d'entraînement à la régates pour la région 2
- Favoriser la création d'un CRP et, le cas échéant, coordonner les activités en collaboration avec le(s) centre(s) scolaire(s)
- Mettre sur pied le championnat régional des 3 lacs (C3L)

Charte FVLJ

3.2 Commission «Technique»

But :

- Augmenter la participation aux régates

Moyens :

- Renseigner les navigateurs quant à l'évolution des règles de course et de jauge
- Adapter le championnat FVLJ à l'évolution des règles de course et de jauge
- Fixer des standards de qualité d'organisation des régates et en vérifier l'application
- Fixer des standards de contrôle de jauge et les faire appliquer

Charte FVLJ

3.3 Formation

But :

- Augmenter la qualité de régates dans la région 2 (Comité de Course et Juges)

Moyens :

- Proposer des cours de formations dans la région 2, en accord avec les standards de formation de Swiss Sailing

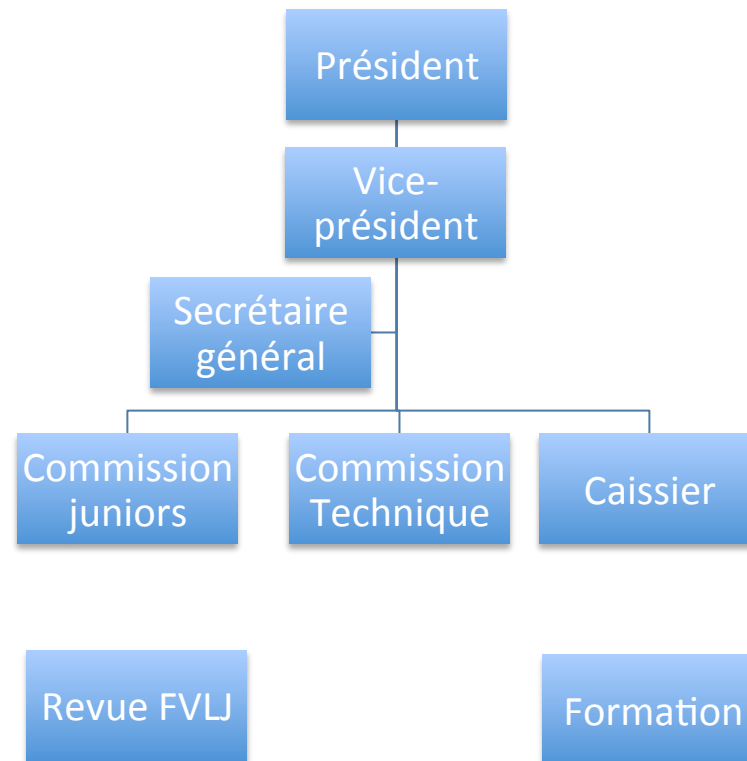
Charte FVLJ

3.4 Revue FVLJ

But :

- Augmenter la visibilité des clubs et des régates
- Promouvoir la région à travers ses clubs et ses activités

4. Nouvelle structure



5. Cahier des charges

- 5.1 Président
- 5.2 Vice-président
- 5.3 Secrétaire général
- 5.4 Responsable juniors
- 5.5 Responsable technique
- 5.6 Responsable formation
- 5.7 Caissier

Cahier des charges

5.1 Président(e)

Profil : Président(e) ou membre du comité d'un club FVLJ, actif sur la scène vélique, idéal si régatier(ière)

Mandat : **2 ans maximum, puis passe la présidence au vice-président(e)**

Fonction : Représente la FVLJ aux deux assemblées annuelles de Swiss Sailing :

- Conférence des présidents (mars)
- Assemblée générale (novembre)

Préside l'assemblée générale de la FVLJ (printemps)

Tâche : Fixe l'orientation générale de la FVLJ en accord avec les lignes directrices de Swiss Sailing

Cahier des charges

5.2 Vice-Président(e)

Profil : Président(e) ou membre du comité d'un club FVLJ, actif sur la scène vélique, idéal si régatier(ière)

Mandat : **1 an, puis devient président(e) pour 2 ans**

Fonction : Accompagne le(la) président(e) pour s'initier à cette fonction, le cas échéant le(la) remplace

Tâche : Prépare le budget de l'année à venir en collaboration avec le caissier et les responsables «Juniors» et «Technique»

Cahier des charges

5.3 Secrétaire général(e)

Profil : Convierait à une personne retraitée encore active dans le domaine de la voile

Mandat : **4 ans, ensuite renouvelable d'année en année**

Fonction : Coordonne et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités de la FVLJ

Tâche : Assure le lien avec Swiss Sailing
Entretient les contacts avec les régions 1 et 3
Accompagne le(la) président(e) en exercice aux deux assemblées annuelles de Swiss Sailing (mars et novembre)
Assure le lien entre les différentes instances de la FVLJ
Organise l'assemblée générale des présidents FVLJ (détermination des lieux, respect des délais légaux pour l'envoi des convocations avec l'ordre du jour, rédaction et envoi des procès-verbaux)
S'assure de l'alternance de la représentativité des lacs lors de l'élection du président
Est responsable du flux de l'information vers les clubs
Est responsable du site Internet FVLJ (du contenu, pas du système)

Cahier des charges

5.4 Responsable juniors

La commission prend les décisions nécessaires au bon fonctionnement du mouvement «Juniors» de la Région 2 selon les tâches énumérées ci-dessous sans en référer à l'assemblée générale. Cela implique que chaque représentant des clubs a l'aval préalable de son président pour prendre des décisions fermes et définitives lors des séances de la commission «Juniors»

Profil : Convierait à un parent dont l'(les) enfant(s) est/sont junior(s) actif(s). Il peut s'adjoindre des proches collaborateurs pour l'assister dans son mandat, mais il demeure le seul répondant en regard du comité FVLJ

Mandat : **2 ans, ensuite renouvelable d'année en année**

Fonction : Organise et préside les réunions de la commission «Juniors»

Cahier des charges

5.4 Responsable juniors (suite)

Tâche : Assiste aux séances de la commission «Juniors» de Swiss Sailing
Propose aux clubs des actions nécessaires pour atteindre les objectifs de Swiss Sailing
Fixe les objectifs de la région 2 en accord avec les clubs
Coordonne le calendrier des régates et des camps de la région 2
Coordonne l'organisation du championnat régional des 3 lacs (C3L)
Coordonne l'organisation des camps régionaux
Coordonne le programme des cadres régionaux
Coordonne, le cas échéant, le CRP en collaboration avec le centre scolaire
Est responsable de la page «Juniors» Internet du site FVLJ en collaboration avec le secrétaire général FVLJ

Finance : Gère de manière autonome le budget annuel de la commission «Juniors» présenté et validé lors de l'Assemblée générale précédente
Fait les demandes de subventions aux organisations concernées (Swiss Sailing, Loto, cantons, etc.)

Toutefois, les dépenses exceptionnelles «hors budget» présentées avec un plan de financement adéquat devront faire l'objet d'un accord préalable de la part de l'Assemblée Générale

Cahier des charges

5.5 Responsable technique

La commission prend les décisions nécessaires au bon fonctionnement du championnat sans en référer à l'assemblée générale. Cela implique que chaque représentant des clubs a l'aval préalable de son président pour prendre des décisions fermes et définitives lors des séances de la commission «Technique»

Profil : idéal si régatier et participe aux régates FVLJ

Mandat : **2 ans, ensuite renouvelable d'année en année**

Fonction : Organise et préside les réunions de la commission technique en janvier et octobre

Finance : Gère de manière autonome le budget annuel de la commission technique, présenté et validé lors de l'Assemblée Générale précédente

Cahier des charges

5.5 Responsable technique (suite)

Tâche : Coordonne les dates des régates du championnat FVLJ des deux années à venir

Coordonne d'éventuelles modifications au règlement du championnat

Adapte le règlement de jauge

Gère le fichier des bateaux jaugés

Gère et met à disposition des clubs et des navigateurs les classements intermédiaires puis final du championnat FVLJ

Gère avec les clubs l'approvisionnement et la mise à disposition du matériel pour les régates du championnat, à savoir :

- Nos de course
- Fanions de classe

Etablit :

- Instructions de course type pour le championnat FVLJ.
- Feuille de route type
- Fiches d'inscription

Assiste aux séances de jauge SRS afin d'en rapporter les éléments décisifs pour la région 2

Coordonne la remise des prix avec un club de la région 2

Cahier des charges

5.6 Formation

Profil : Régatier, bonnes connaissances des règles de course, pédagogue. Bonnes connaissances de l'allemand, les séances Swiss Sailing se font globalement dans cette langue

Mandat : 4 ans, ensuite renouvelable d'année en année

Fonction : Former les comités de courses et les juges

Tâche : Participer aux séances « formation » de Swiss Sailing. Participer à l'élaboration des documents de formation. Organiser les cours dans les régions 1 et 2 (avec la (le) responsable de la région 1).

Cahier des charges

5.7 Caissier

Profil : idéal si professionnellement engagé dans cette branche

Mandat : 2 ans, ensuite renouvelable d'année en année

Fonction : Tenue des comptes de la FVLJ

Tâche : Gestion et présentation des comptes annuels
Préparation et présentation des budgets en collaboration
avec le président ou le vice-président ainsi que les
responsables «Juniors» et «Technique»

6. Modifications des statuts

Art. 2 Durée

La durée de la FVLJ est illimitée, son siège social est au domicile de son président secrétaire général.

Art. 4 Dopage

~~Le dopage est contraire aux principes fondamentaux du sport et de l'éthique sportive, c'est pourquoi il est interdit. Est qualifié de dopage, l'usage d'un artifice (substance ou méthode) potentiellement dangereux pour la santé des athlètes et/ou susceptible d'améliorer la performance, ou la présence d'une substance interdite dans l'organisme de l'athlète, la constatation de l'usage d'une telle substance ou la constatation de l'application d'une méthode interdite selon la liste de Swiss Olympic concernant le dopage.~~

Art. 5 4 Membres

Peuvent être membres: les sociétés, clubs et cercles de la région se consacrant à la navigation à voile, sans but lucratif, politiquement et confessionnellement neutres, pour autant qu'ils soient également deviennent membres de Swiss Sailing selon l'article 6 5 ci-après.

Modifications des statuts

Art. 7 6 Admission

~~La demande d'admission doit être adressée au président accompagnée [...] la double acceptation de la candidature et par la FVLJ et par Swiss Sailing.~~

La demande d'admission doit être déposée auprès du Comité Central de Swiss Sailing accompagnée des documents requis selon l'art. 10 des statuts de Swiss Sailing. Le candidat doit être présent lors de l'assemblée générale de la FVLJ qui statue ensuite sur son admission. La qualité de membre de la FVLJ s'acquiert par la double acceptation de Swiss Sailing et de la FVLJ.

Modifications des statuts

Art. 12 11 Assemblée générale

L'assemblée générale siège ~~2~~ 1 fois par année au minimum dont l'ordre du jour comprend au moins:

- a) ~~une assemblée générale ordinaire en automne dont l'ordre du jour comprend [...]~~
- b) ~~une assemblée générale de printemps dont l'ordre du jour comprend [...]~~
 - Approbation des rapports du président ~~des délégués~~ et des commissions
 - Approbation des comptes et du rapport des vérificateurs de comptes
 - Décharge au comité et autres organes
 - Election du président et du Comité le cas échéant
 - Election des vérificateurs de comptes et du suppléant
 - Approbation du budget
 - Détermination de la cotisation annuelle
 - Instructions aux représentants des clubs auprès du comité central de Swiss Sailing.
- b) une assemblée générale de printemps

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur décision du comité ou à la demande d'un tiers des membres de la FVLJ.

L'assemblée générale doit être convoquée au moins 15 jours à l'avance.

Modifications des statuts

Art. 15 14 Comité

Le comité se compose de :

- a) Un président élu pour un mandat de 2 ans, non renouvelable immédiatement
- b) Un vice-président élu pour un an lors de la seconde année du mandat du président en charge
- c) Un secrétaire général élu pour un mandat de 4 ans, renouvelable ensuite d'année en année
- d) Un caissier élu pour un mandat de 2 ans renouvelable ensuite d'année en année
- e) Un responsable «Juniors» élu pour un mandat de 2 ans renouvelable ensuite d'année en année
- f) Un responsable «Technique» élu pour un mandat de 2 ans renouvelable ensuite d'année en année
- g) Un responsable «Formation» élu pour un mandat de 4 ans renouvelable ensuite d'année en année

Dans toute la mesure du possible l'assemblée cherchera à élire des représentants provenant de chaque lac.

Le comité peut déléguer des compétences à des commissions qu'il désigne.

Modifications des statuts

Art. 20 18 Modification des statuts

Toute décision relative à une modification des statuts ne peut être prise que si deux tiers des membres sont présents.

Les décisions ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée.

Nouveau

Une seconde assemblée générale peut être convoquée dans un délai de six semaines au plus tard si le quorum n'a pas été atteint. Cette assemblée est alors habilitée à prendre des décisions à la majorité simple des voix exprimées.

7. Planning

- 30 septembre 2013 : Information aux présidents
Distribution des documents présentés y compris les propositions de modifications des statuts
- 15 octobre 2013 : Délai aux clubs pour contre-proposition**
- 1^{er} novembre 2013 : Convocation à l'assemblée générale avec les nouveaux statuts
- 18 novembre 2013 : Assemblée générale
Présentations des nouveaux candidats par les clubs
Votations pour les nouveaux membres du comité
Votation sur les modifications des statuts (2/3 du Quorum)
20 clubs FVLJ = 13 clubs présents
- 1^{er} janvier 2014 : Mise en place de la nouvelle structure

8. Discussion

- Questions
- Réponses
- Remarques
- Suggestions
- ...